

UNITÉ HYDROGRAPHIQUE YONNE AMONT

SAM.6



62 736 habitants

986 Km de masses d'eau
« cours d'eau »

3 291 km²

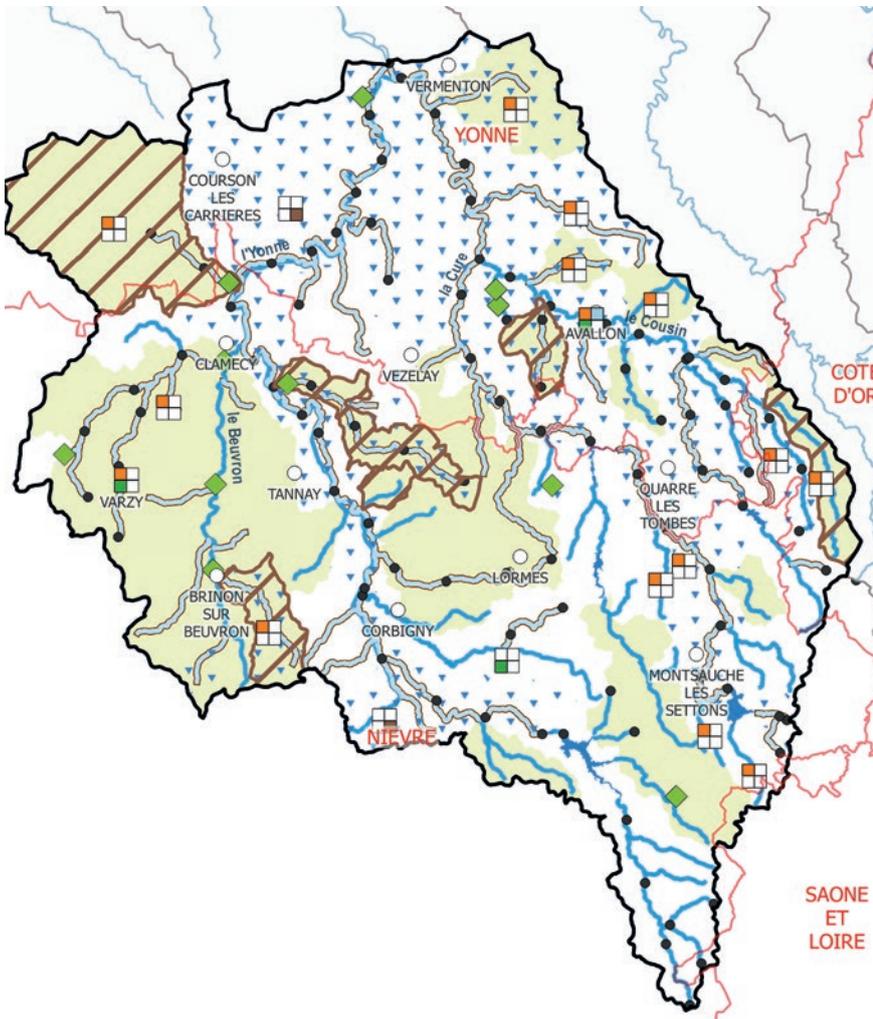
Le bassin comprend de très nombreux affluents sur tout le territoire ainsi que cinq plans d'eau majeurs (Pannecière-Chaumard, Settons, Chaumeçon, Crescent et Saint-Agnan) et le canal du Nivernais. C'est le bassin le plus préservé de Seine Amont avec quelques cours d'eau en très bon état.

Les enjeux de fonctionnalité des cours d'eau (hydromorphologie et continuité écologique) concernent 68% des cours d'eau. Ils se situent essentiellement à l'aval (Yonne canalisée sur son cours principal et ses affluents, Saunay et ses affluents...) et sur les axes Cure et Cousin.

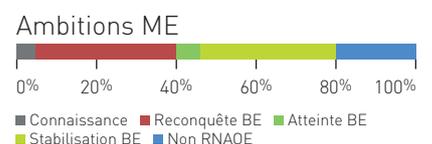
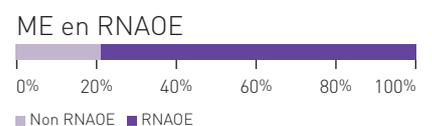
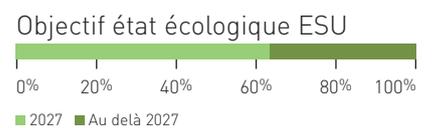
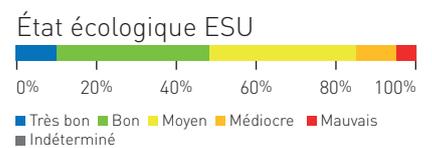
Ce bassin versant est le moins impacté du territoire par les phytosanitaires et les nitrates, permettant la survie des espèces les plus polluants-sensibles. La préservation des bassins versants (chevelus, zones humides, prairies ...) est un enjeu majeur du territoire pour la préservation du très bon état et du bon état écologique.

L'hydrologie est un facteur de qualité écologique prépondérant sur ce bassin versant, essentiellement pour 2 raisons : la faible capacité des nappes d'accompagnement et la présence des lacs qui modifient le régime hydrologique, notamment de l'Yonne amont, de la Cure et du Cousin. Améliorer la gestion des débits des barrages pour assurer un régime hydrologique adapté aux milieux tout en répondant aux enjeux inondations à l'aval et garantir le partage de la ressource entre usagers sont des enjeux majeurs pour le territoire.

Les enjeux de pollution par les macro-polluants restent également significatifs (29% des cours d'eau concernés) compte-tenu de la fragilité ou de la sensibilité des cours d'eau en présence. Ils se concentrent en partie amont sur les petits affluents à faibles débits, en lien avec les rejets domestiques (cousin et ses affluents, Sainte-Eugénie, Vau de Bouche...) ou en lien avec des activités agricoles ou sylvicoles qui tendent à exercer une pression plus forte sur les milieux (intensification de la production de bois, disparition des prairies...).



Masse d'eau	
Rivières et canaux	74
Lac	5
Transitions	0
Côtières	0
Souterraines	6



**UNITÉ HYDROGRAPHIQUE
YONNE AMONT**
SAM.6

MESURE	NOM DE LA MESURE	ME%	SO	C	μ	E
Réduction des pollutions des collectivités						
ASS0101	Assainissement - Etude globale et schéma directeur	2				
ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	1				
ASS0302	Réhabilitation d'un réseau hors Directive ERU	4				
ASS0402	Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP Hors Directive ERU	2				
ASS0502	Equiper d'une STEP Hors Directive ERU	15				
ASS0801	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	7				
Réduction des pollutions des industries						
IND12	Mesures de réduction des substances dangereuses	1				
IND13	Mesures de réduction de pollution hors substances dangereuses	1				
Réduction des pollutions agricoles						
AGR0101	Agriculture - Etude globale et schéma directeur	2				
AGR0201	Limitation des transferts de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates	22				
AGR0202	Limitation des transferts de fertilisants au-delà de la Directive nitrates	12				
AGR0301	Limitation des apports de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates	13				
AGR0302	Limitation des apports de fertilisants au-delà de la Directive nitrates	32				
AGR0303	Limitation des apports de pesticides	13				
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes à faible utilisation d'intrants	14				
AGR0503	Elaboration d'un programme d'action AAC	6				
Protection et restauration des milieux						
MIA02	Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau	49				
MIA03	Mesures de restauration de la continuité écologique	31				
MIA0401	Réduction de l'impact d'un plan d'eau sur une autre masse d'eau	4				
MIA14	Mesures de gestion des zones humides	76				
Gestion de la ressource en eau						
RES02	Mesures d'économie d'eau dans les secteurs agricole, domestique, industriel et artisanal	28				